

19 janvier 2020 ,17h29

20.305

Question Maxime Auchlin

Désengorger le plateau de la gare

L'accès à la gare de Neuchâtel est souvent engorgé aux heures d'affluence par d'innombrables véhicules dont la principale vocation est de venir chercher un proche ou un ami, ou d'accéder aux commerces. Des bouchons se forment tout naturellement à cause de la configuration des voies d'accès : deux entrées (Crêt-Taconnet et avenue de la Gare) pour une seule sortie (avenue de la Gare uniquement).

La question est la suivante : le Conseil d'État, fort des 42,1% de parts de l'État de Neuchâtel dans l'actionnariat de TransN, pourrait-il proposer la gratuité du Fun'Ambule et une communication spécifique visant à dévier le trafic de « colportage » sur l'arrêt inférieur ?

Signataires M. Auchlin et A. Kistler.

**Réponse écrite du Conseil d'État,
transmise au Grand Conseil le 19 février 2020**

Le constat décrit dans cette question est connu du Conseil d'État qui surveille et travaille, en collaboration avec les parties prenantes concernées, afin d'améliorer la situation.

La possibilité de rendre le Fun'ambule gratuit pour ses usagers et de délester ainsi, indirectement, les accès routiers à la gare de Neuchâtel, n'est pas de compétence directe du Conseil d'Etat et est inopportune pour les raisons suivantes :

- Il convient de rappeler que Le Fun'Ambule est propriété de la Ville de Neuchâtel et non du canton. TransN assure exclusivement son exploitation. Le canton n'a donc qu'un rôle mineur.
- La gratuité du Fun'Ambule est une question dont la compétence relève de la communauté tarifaire Onde verte. Il ne s'agit donc pas d'une seule entreprise de transport qui est concernée (transN) mais de l'ensemble des membres de cette communauté (transN, CFF, BLS, Carpostal, CJ et TPF).
- L'introduction de la gratuité pour les usagers du Fun'Ambule ne permettra pas – ou de façon mineure – de dissuader les véhicules privés de faire des « dépose minute » à la gare. Le potentiel de report du trafic individuel est donc limité et la mesure manquera sa cible.
- En effet, la recherche d'une place de stationnement au pied du Fun'Ambule, dont les accès sont par ailleurs déjà chargés aux heures de pointe, occasionnera des nuisances importantes pour les habitants du voisinage. Elle prolongera d'autant la durée du trajet vers la gare de Neuchâtel. Ce qui est encore un élément en défaveur du report du trafic.
- Enfin, en cas de gratuité, la perte de recette est évaluée à quelque 550'000 francs par an. Une prise en charge de ce manque à gagner devrait être assurée par la commune demandeuse.